

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF

Arrêté du 18 novembre 2013 accordant un permis exclusif de recherches de mines d'or, de cuivre, d'argent, de zinc, d'antimoine, d'étain, de tungstène et substances connexes dit « Villeranges » à la société COMINOR, dans le département de la Creuse

NOR : PROL1322830A

Par arrêté du ministre du redressement productif en date du 18 novembre 2013, le permis exclusif de recherches dit « Villeranges », d'une superficie d'environ 47,64 km², est octroyé à la société COMINOR, compte tenu de l'engagement financier minimal de 3 millions d'euros.

Conformément au plan au 1/25 000 annexé au présent arrêté, le périmètre du permis de « Villeranges » est constitué par une ligne polygonale à côtés rectilignes reliant les sommets définis ci-après dans les coordonnées en projection Lambert 2 et RGF 93 :

SOMMETS	LAMBERT 2		RGF 93	
	X	Y	X	Y
A	600160	2138586	649043	6572163
B	602036	2134220	650881	6567785
C	603394	2134849	652243	6568402
D	607079	2130514	655889	6564040
E	605204	2128929	654002	6562472
F	600606	2129797	649415	6563378
G	598147	2132266	646979	6565866
H	596796	2135811	645659	6569419

Nota. – L'arrêté intégral et la carte définissant le périmètre du permis exclusif de recherches peuvent être consultés à la direction de l'eau et de la biodiversité, sous-direction de l'action territoriale et de la législation eau et matières premières, bureau de la législation des mines et des matières premières, Arche de La Défense, paroi Sud, 92055 La Défense Cedex, ainsi que dans les bureaux de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Limousin, 22, rue des Pénitents-Blancs, immeuble Le Pastel, CS 53218, 87032 Limoges Cedex 1.